

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1539

présenté par

M. Breton, M. Marleix, Mme Bassire, M. Teissier et M. de la Verpillière

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :

« b *bis*) Un descriptif sommaire de la naprotechnologie, méthode alternative de restauration de la fertilité ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les techniques naturelles de procréation (NaProTechnologie) peuvent constituer une alternative à l'AMP pour les couples confrontés à un problème d'infertilité qui le souhaitent.